

Paris, le 21 octobre 2005

Le débat public sur la gestion des déchets radioactifs aborde le thème de la gouvernance

Suite à la décision des associations et des experts qui leur sont proches d'interrompre leur participation aux deux débats sur le nucléaire, débat EPR et débat sur la gestion des déchets radioactifs, la CPDP sur la gestion des déchets radioactifs juge utile de rappeler que ce débat a d'ores et déjà fait le tour des questions techniques posées par le sujet. Afin qu'il joue pleinement son rôle dans la préparation de la discussion du projet de loi de 2006, la CPDP souhaite, aux prochaines réunions publiques qu'elle a prévues, la participation de représentants des Ministères de l'Industrie et de l'Ecologie et du Développement Durable responsables de l'application du secret défense dans le domaine des déchets et matières nucléaires.

Dans les circonstances créées par l'application du secret défense dans le débat public sur le projet d'EPR de Flamanville, et la décision des associations et des experts qui leur sont proches d'interrompre leur participation non seulement à ce débat, mais aussi au débat sur la gestion des déchets radioactifs, la Commission particulière juge utile de rappeler que le débat public sur les déchets et matières nucléaires s'est déroulé jusqu'à présent dans une sérénité appréciable.

Cela a permis à ce débat d'apporter d'ores et déjà des éléments significatifs sur le sujet, dont la séance du 22 octobre après-midi à la Cité des Sciences et de l'Industrie tentera de faire la synthèse, afin de marquer le passage de l'analyse technique du sujet à celle de sa gouvernance.

Le public a également montré que l'approfondissement de la démocratie dans la gestion des déchets et matières nucléaires, notamment par une meilleure articulation entre démocratie participative et démocratie représentative, est pour lui un objectif important. Il souhaite qu'il soit traité dans le cadre de la préparation de la loi de 2006.

Pour la Commission particulière, une part importante de ces résultats est due à la participation active des associations et des experts sus-mentionnés, ainsi qu'au sens du dialogue des autorités responsables. Le débat n'aurait plus la même portée sans ce dialogue.

C'est pourquoi elle refuse de prendre parti dans le rapport de forces qui semble s'instaurer entre les acteurs dans ces circonstances. Elle considère que la question de la compatibilité entre l'application du secret défense et le pluralisme et l'exhaustivité nécessaires du débat public fait partie du débat sur

la gouvernance des déchets et matières nucléaires, laquelle entre dans le périmètre de la discussion du projet de loi de 2006, comme le Gouvernement l'a annoncé dans sa saisine de la CNDP.

Afin que le débat public sur la gestion des déchets radioactifs joue pleinement son rôle de préparation à cette discussion, la CPDP demande au Ministre de l'Industrie et au Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable d'autoriser les fonctionnaires qui leur sont directement rattachés et responsables de l'application du secret défense au domaine des déchets et matières nucléaires, de participer à ce débat - notamment à la réunion publique programmée le 14 novembre à Caen qui porte sur le partage des connaissances nécessaires pour un débat public équitable.

En outre, la CPDP entreprend d'organiser une rencontre avec les parlementaires et plus particulièrement ceux qui sont intéressés aux questions scientifiques et technologiques, afin, comme le public des auditions l'a maintes fois demandé, de leur faire part d'une manière approfondie des contenus de ce débat. La date la plus opportune en sera recherchée.

La CPDP attend les suites des démarches précédentes pour proposer à la CNDP d'éventuelles modifications du calendrier de la fin du débat.

Contacts presse :

Hélène Saint-Raymond : 01 49 09 85 77 – helene.saint-raymond@tbwa-corporate.com

Dominique Danaë : 01 49 09 25 81 – dominique.danae@tbwa-corporate.com

Fax : 01 49 09 27 09